

exposer l'occasion et le motif, Nous ne pouvons néanmoins Nous dispenser de recourir à votre foi et à votre piété pour en implorer encore quelque argent ! De l'argent, toujours de l'argent ! Oui, N.T.C.F., ceci est vrai dans l'ordre spirituel ou moral comme dans l'ordre matériel ou temporel, dans lesquels vu l'état actuel de la société, il est certainement impossible d'arriver à un résultat d'une espèce quelconque sans le secours de l'argent, qui est assurément la plus grande puissance de notre époque. Et c'est parcequ'il en faut en tout et partout aujourd'hui, que la Providence l'a tellement multiplié qu'il s'en trouve dans toutes les mains en proportion plus ou moins grande, selon la condition et les besoins des individus. La Providence en a sans doute ainsi disposé, parce que le monde moderne n'eût pu accomplir ses gigantesques entreprises qu'au moyen de l'association ; et que l'Eglise dépillée de ses richesses et de ses possessions d'autrefois, attend aujourd'hui l'existence et la vie de ses œuvres de l'aumône ou de la contribution universelle. A quels immenses et merveilleux résultats n'est point arrivée la belle et magnifique Association de la Propagation de la Foi, qui ne demande cependant à ses membres que la si modique aumône d'un sou par semaine !!

Mais dans la crainte de vous paraître importun par la demande du nouveau sacrifice que Nous voulons ici implorer, N. T. C. F., Nous Nous hâtons de vous dire qu'en faisant cette fois appel à votre foi et à votre piété, Nous n'avons point l'intention de demander une aumône ou une contribution générale, quoiqu'il soit bien facile de comprendre que Nous bénirons de tout notre cœur tous ceux et toutes celles d'entre les fidèles de notre diocèse, et même des diocèses voisins, qui voudront bien contribuer à l'œuvre dont il s'agit. C'est particulièrement au petit nombre d'entre vous que Nous voulons aujourd'hui Nous adresser, c'est-à-dire, à ceux qu'une dévotion spéciale a portés à devenir membres de la Confrérie du Précieux Sang !

Vous connaissez tous, N. T. C. F., l'œuvre et la dévotion du Précieux Sang, que le digne et saint Prélat, Monseigneur Jean Charles Prince, premier Evêque de St. Hyacinthe, mort au commencement de mai de l'an 1860, instituait sur son lit de mort, et léguait à son diocèse comme le plus précieux héritage de sa piété, de son affection paternelle, et de son dévouement épiscopal ! Son successeur immédiat, notre vénéré prédécesseur, l'Illustrissime Monseigneur Joseph LaRocque, arrivé en 1860 à l'administration du diocèse, adoptait cette œuvre dont le but et la fin allaient si bien à sa tendre piété, et lui donnait l'Institution Canonique par Mandement solennel en date du 15